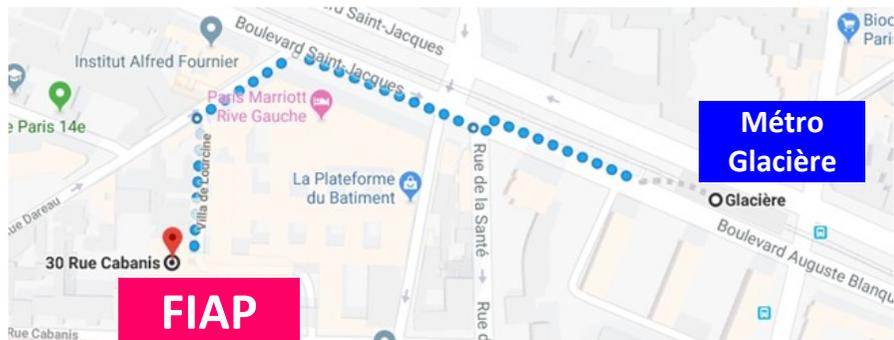


Plan d'accès

FIAP Jean Monnet - Salle BERLIN

30, rue Cabanis—75014 PARIS - Tél : 01 43 13 17 00



METRO : Ligne 6 : Nation /Charles de Gaulle-Etoile

Arrêt : **Glacière** (400 m à pied)

Prendre la direction nord-ouest sur Boulevard Auguste Blanqui vers Rue de la Santé - Continuer sur Boulevard Saint-Jacques - Prendre à gauche sur Rue Dareau - Prendre à gauche sur Villa de Lourcine et continuer sur 100 m - le FIAP est sur votre droite.

RER : Ligne B : Arrêt : Denfert-Rochereau

puis prendre la ligne 6 du métro, Direction Nation, arrêt Glacière.

Depuis l'aéroport d'Orly : Prendre l'Orlybus jusqu'à Denfert-Rochereau

Depuis l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle : Prendre le RER B, direction Robinson/St-Rémy-lès-Chevreuses

En voiture

Depuis le périphérique, sortir Porte d'Orléans, prendre l'avenue du Général Leclerc jusqu'à la place Denfert-Rochereau. Tourner à droite, après la station RER sur le Boulevard Saint-Jacques (métro aérien). Continuer jusqu'à l'angle de l'Hôtel Sofitel et tourner à droite dans la rue Ferrus.

Parkings payants boulevard Saint-Jacques.

Union Nationale des Associations et Services de Soins Infirmiers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture des Hautes-Pyrénées sous le N° 0653005547

Organisme de formation enregistré sous le n° 73 65 00341 65

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Union Nationale
des Associations & Services
de Soins Infirmiers

unassi



Journée Régionale d'information

PARIS : 28 février 2019

RGPD

(Règlement Général
sur la Protection des Données)

Comment se mettre en conformité avec la loi ?

Journée animée par **Maître Pierre Naïtali**



Public concerné : SSIAD tout statut juridique

- ➔ Administrateurs, Directeurs
- ➔ Personnel en situation de Direction

www.unassi.fr

Une journée pour comprendre le RGPD et sa mise en œuvre au sein des SSIAD

- 9h45 Accueil
- 10h00 Début des travaux
- 12h00 Déjeuner
- 13h30 Reprise des travaux
- 16h00 Fin de la journée



Des explications claires
Des exemples concrets

PROGRAMME

- Qu'est-ce que le RGPD ?
- Les grands principes et enjeux juridiques
- Comment mettre en œuvre le RGPD dans les SSIAD ?
 - ▶ Quelles sont les données collectées concernant
 - Les usagers
 - Le personnel
 - ▶ Qui a accès aux données personnelles ?
 - ▶ Que fait-on de ces données ?
- Les bonnes pratiques à mettre en œuvre :
 - ▶ Information
 - ▶ Registres
 - ▶ PIA (analyse d'impact sur la protection des données)



Intervenant :

Maître Pierre Naïtali

Cabinet ACCENS Avocats, spécialiste du secteur social et médico-social.

Les SSIAD sont soumis à l'obligation de mettre en œuvre le RGPD.
Cette réglementation relative à la protection des données personnelles impose de s'interroger sur les pratiques professionnelles dans les services.
La journée régionale d'information de l'UNASSI sur la mise en conformité au RGPD dans les SSIAD vous permettra d'échanger avec un cabinet d'avocats, spécialisé dans le secteur social et médico-social, qui accompagne un grand nombre d'établissements et services dans cette démarche.



BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner au plus tard à l'Unassi le 10 février 2019 (Nombre de places limité)
Journée régionale de l'Unassi - 28 février 2019
RGPD : comment se mettre en conformité avec la loi ?

Nom de la structure :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Tel. : Mail :

Participants :

Nom	Prénom	Fonction

Tarifs :

Les tarifs incluent le déjeuner.

Tarif adhérent : 100 € par participant N° adhérent :

Tarif non-adhérent : 120 € par participant

Prix à régler : Nbr de participants : x € = €

Règlement par :

- Chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI
- Virement bancaire sur compte Unassi :
IBAN FR76 1690 6010 0741 0064 6940 479
- Mandat administratif : N° : du

Le :

Signature : ("Bon pour accord")

Bulletin à retourner à l'UNASSI

par courrier : 12, rue des Quatre Vallées - 65230 Castelnau Magnoac
ou par mail : contact@unassi.fr

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être adressée à l'Unassi par écrit au moins 15 jours avant la date de l'événement.